

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 29 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD (sortie à 20h05 et retour à 20h07), Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND (à son arrivée à 18h40), Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Isabelle FOURNIER (avant son départ à 20h15), Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h55), Daniel VITTE.

Excusés : Edith CHAMBAZ-RAMBAUD (sortie à 20h05 et retour à 20h07), Isabelle FOURNIER (à son départ à 20h15).

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET. Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Maxime DURAND (avant son arrivée à 18h40), Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Corinne MAGNIN, Céline REVOL, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h55).

Pouvoirs : Catherine ANGELIN donne pouvoir à Michel SERRANO, Jean-Paul BONNETAIN donne pouvoir à Bernard BADIN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Christelle BAS, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, José RODRIGUES donne pouvoir à Elham AOUN, Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Laurent MICHEL.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	3
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	6
1. DIRECTION GÉNÉRALE.....	6
Communication	6
Administration générale.....	8
Ressources Humaines	8
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	9
Grands Travaux, Bâtiments.....	9
Environnement, GEMAPI	10
Plan Alimentaire Territorial.....	10
3. VIE LOCALE	11
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention	11
Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal	12
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	12
Développement économique	12
Urbanisme	14
Habitat	15
Tourisme, PDIPR.....	16
Petites Villes de Demain	16
QUESTIONS DIVERSES.....	17
Questions diverses.....	17
Prochaine réunion du Conseil communautaire	17
Dates des prochaines commissions communautaires	17

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h35 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

40 présents et 9 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

Arrivée de Maxime DURAND à 18h40.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
07/10/2024	2024-167	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux PDIPR du chemin du Menou à Saint Jean d'Avelanne

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2024 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 26 septembre 2024.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN rappelle que traditionnellement il fait part de l'actualité de la Communauté de communes, mais en raison des nombreuses réunions actuelles et des deux rencontres territoriales avec tous les élus municipaux qui se tiendront la semaine suivante pour évoquer les projets intercommunaux, il souhaite en introduction informer de l'état d'avancement du Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Philippe GUERIN prend donc la parole sur ce sujet.

Il rappelle qu'en décembre 2023, le Conseil communautaire avait délibéré sur le plan d'actions du PAT et qu'il est important de faire un état d'avancement des actions menées.

Les différentes actions s'intègrent dans le projet de territoire et sont en synergie avec le Schéma directeur agriculture.

Il rappelle les orientations du PAT :

- Protection du foncier agricole
- Accompagner l'installation des jeunes agriculteurs
- Renforcer l'économie des exploitations avec le développement de la valeur ajoutée
- Contribuer au développement des filières
- Valoriser les filières locales dans l'alimentation (population et cantines)
- Renforcer la solidarité dans cette valorisation
- Communiquer et valoriser l'agriculture du territoire

La protection du foncier :

Comme évoqué en Conférence des maires, une première réunion de travail est programmée d'ici la fin de l'année ou début 2025 avec les communes intéressées et Cyrille MADINIER, Vice-président du Département en charge de cette thématique, pour travailler sur le déploiement d'un PAEN (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels). Cinq communes sont concernées : Aoste, Chimilin, Granieu, Romagnieu, Pressins.

Installation des jeunes :

En complète synergie avec toutes les démarches initiées par la profession agricole, l'Etat, la Région et le Département, il convient de contribuer à déployer un dispositif de prêt d'honneur à taux 0. Il complète les prêts octroyés par la Région. Ces dispositifs s'appuieront sur Initiative Nord-Isère qui aidera dans la mise en œuvre.

Cela participera au financement global des projets et contribuera fortement à augmenter les effets leviers bancaires (1€ de prêt d'honneur pour 6 € de capacité d'investissement et pouvant aller jusqu'à 13 €). L'objectif est de le déployer sur le 1^{er} semestre 2025.

Renforcer l'économie des exploitations :

Une réflexion est en cours avec le Département et la Région pour apporter des aides économiques à l'investissement en complément des aides de l'UE, de la Région et du Département. L'objectif est d'avoir un véritable effet levier visible, d'être fortement en synergie des dispositifs existants. Il ne s'agit pas d'être supplétif car il y a moins de financements européens mais d'être opérationnel et de répondre aux orientations fixées dans le PAT. Un groupe de travail composé d'agriculteurs et d'élus a été mis en place pour établir des critères d'attribution de financement. Il se réunit le 2 décembre prochain. Une réunion avec le Département aura lieu le 4 décembre, et également d'autres intercommunalités (Les Balcons du Dauphiné, Entre Bièvre et Rhône). Des conventions devront être signées avec le Département et la Région pour avoir les autorisations de financement dans ce cadre-là. L'objectif de déploiement est le 1^{er} semestre 2025.



Contribuer au développement des filières :

Un échange avec les maraîchers du territoire aura lieu courant novembre avec l'objectif de structurer une filière légumes sur le territoire en s'appuyant sur les démarches des autres territoires du département et des filières existantes : l'association Terre d'Isère qui valorise les légumes.

En parallèle, une étude sur les circuits courts du territoire réalisée par les 3 chambres consulaires (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture) va être restituée. Il s'agit d'avoir l'ensemble des maillons, les approches de commercialisation étant diverses, cela concernant tous les corps de métiers en aval.

Valoriser les filières locales dans l'alimentation :

L'objectif est d'accompagner les collectivités. Un travail d'analyse a été mené pour les collectivités en gestion concédée pour l'alimentation aux enfants, mais également pour celles en gestion directe qui achètent et cuisinent des produits. Il convient de travailler sur la valorisation des filières locales.

Un échange avec la cuisine centrale de La Tour du Pin a eu lieu pour connaître le fonctionnement et l'utilisation des produits locaux en lien avec le groupement d'achat du Département. Une réflexion est également en cours en interne avec la Communauté de communes sur les achats de produits, notamment par rapport aux centres de loisirs.

Pour toutes les communes en gestion concédée (qui font appel à un prestataire), un cahier des charges « socle de base » sera fourni pour les appels d'offres. Le cahier des charges est en conformité avec la loi EGALIM.

Renforcer la solidarité :

Une réunion avec tous les acteurs du territoire (associations caritatives, bailleurs, CCAS, MJC...) sera organisée très prochainement en lien avec le Syclum. Le C2D est associé à cette rencontre en lien notamment avec la lettre de mission confiée sur cette thématique. L'objectif est de rassembler les initiatives en faveur de la solidarité, de la lutte contre la précarité alimentaire et d'y apporter un effet levier en coordonnant les actions.

Il convient également d'accompagner toutes les démarches de mise en place des marchés.

Communiquer sur l'agriculture :

Dans le cadre du plan de communication sur l'agriculture, le déploiement de l'action signalétique se met en place avec la pose de panneaux pour identifier les exploitations du territoire. Aujourd'hui, 31 exploitations sont demandeuses. Les panneaux vont être commandés, avec une pose fin 2024, janvier 2025.

En parallèle, se tient la mise à jour de la carte interactive sur le site des VDD avec la localisation des producteurs fermiers et des autres exploitations qui le souhaitent.

La volonté est de maintenant rentrer dans la phase très opérationnelle.

Un travail est en cours avec Faverges de la Tour et Rochetoirin pour la fusion des journées de la Fête de la nature et la Ruralité en mouvement, avec une seule journée « Nature et ruralité en mouvement » qui aura lieu en juin 2025 à Faverges de la Tour. Il s'agira d'un événement qui parlera d'agriculture et d'alimentation.

Après ce point d'étape, Philippe GUERIN remercie l'implication de toutes les équipes économie et développement durable fortement engagées dans la mise œuvre et la préparation de ce dispositif.

Bernard BADIN ajoute que le PAT embrasse un champ d'actions et d'acteurs particulièrement large et qu'il est important de temps en temps de faire un point d'étape et de tenir informer les élus communautaires sur les actions concrètes mises en place.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h55.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Communication

Projet de délibération 1.1 : Mise en place de l'application smartphone Illiwap pour faciliter la communication à destination des usagers (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, présente le projet de délibération.

Patrick BELMONT prend la parole. Sur le principe, il comprend le besoin et l'envie de l'exécutif des VDD de communiquer mais n'est pas d'accord sur la méthode.

Depuis 2020 et le COVID, les communes se sont dotées d'outils pour communiquer et ont fait l'effort de rendre vivante l'interaction avec les habitants avec des publications suivies, régulières, et ciblées. Le choix des outils est ce qu'il est, mais il y a un nombre important d'abonnés à ces informations locales et cela fonctionne. Pour rendre cette interaction plus attrayante, un travail a été fait sur les bassins de vie avec les personnes en charge de la communication sur les communes de ces bassins, en l'occurrence avec les communes de Biol, Doissin, Torchefelon, Succieu, St Victor de Cessieu et Belmont. Il ne s'agissait pas d'harmoniser les outils, mais d'une part d'échanger sur les solutions adoptées pour la communication, et d'autre part de partager des événements locaux. La solution prise par l'exécutif des VDD d'un choix d'outil semble confondre les moyens avec les objectifs. L'outil ne résout pas le problème s'il n'est pas adapté aux attentes des personnes réceptrices. L'alternative serait d'encourager les initiatives de réseaux locaux de bassin de vie et d'en réunir les participants pour optimiser les procédures de transfert d'informations souhaitées par l'exécutif. C'est-à-dire, favoriser l'usage déjà en place et le local au détriment de l'uniformisation d'outils. La solution envisagée par les VDD, il n'est pas certain que cela fonctionne.

En l'absence de Benjamin GASTALDELLO, Bernard BADIN apporte des compléments.

Le besoin initial était un outil de communication pour Les Vals du Dauphiné. L'outil de communication a été développé par beaucoup de communes, mais la Communauté de communes n'en avait pas. La réflexion a été lancée sur la façon de communiquer. Un travail d'analyse des offres du marché a été fait : 4 prestataires ont été étudiés dans le détail (fonctionnalité, coût). A partir de ce travail qui concernait essentiellement le besoin des VDD, il a été identifié qu'à peine plus de 60% des communes étaient dotées d'un outil. Il s'agissait donc peut-être d'un sujet de mutualisation pour permettre aux communes de se doter d'un outil. Il était également intéressant d'aller vers une forme d'harmonisation de l'outil pour les communes qui le souhaitent, pour simplifier les plateformes et le relais des communications.

Une présentation a été faite en Conférence des maires, où des avis ont été émis avec des préoccupations de la part de certaines communes qui souhaitaient conserver leur outil. La démarche s'est poursuivie. Un échange a eu lieu avec Cécile DUJARDIN, Responsable du service communication des VDD, pour recueillir les réticences. Il n'y a aucune obligation pour les communes d'adhérer à ce service.

Si la collectivité passe par une plateforme mutualisée, les coûts sont moindres pour le territoire, entre le fait d'avoir une démarche mutualisée et centralisée et le fait que chaque commune conserve son propre outil de communication.

Des discussions se sont tenues lors d'un bureau exécutif et ont conduit à confirmer l'intérêt de cet outil pour le territoire, mais en précisant que chaque commune gardait l'autonomie en termes de communication sur ses activités et gardait le libre choix d'adhérer à ce service ou de conserver son outil.

Des étapes utiles ont été respectées dans le processus de la démarche. Cependant, cela peut amener à se questionner sur le traitement de la communication à l'échelle du territoire : à ce jour, la collectivité n'a pas d'instance de concertation en termes de communication, c'est pourquoi cela a été évoqué en Conférence des maires. Une réflexion peut être engagée pour la création d'une Commission communication ou bien rattacher ce sujet à une commission existante.

Daniel VITTE insiste sur la réflexion qui a été profonde et diverse avec l'ancien Responsable communication. La démarche a été évoquée en Conférence des Maires, en Bureau communautaire. Il y a effectivement plusieurs opérateurs sur le territoire, mais certaines communes attendent cette démarche plus globale. Il est bien spécifié dans la délibération qu'un bilan sera établi en fin d'année afin de prévoir des ajustements si besoin. Il s'agit d'une très bonne initiative du territoire. Il entend les spécificités et il ne s'agit pas de les mettre en difficultés.

Bernard BADIN ajoute qu'en parallèle la réflexion va être menée sur la création d'une Commission communication.

Cédric MILANI demande s'il existe un risque pour les communes qui souhaitent adhérer, que la Communauté de communes arrête cette démarche dans un an. La commune possède une application personnelle gratuite, il est prêt à suivre ce projet mais il craint un arrêt dans un an, ce qui supposerait la fin de la gratuité pour les communes. Il semble que ce n'est pas ce qui a été annoncé en Conférence des maires.

Bernard BADIN répond que ce n'est pas l'intention de la Communauté de communes. Il n'y a pas de raison que l'outil soit remis en cause dans un an.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- approuver la contractualisation entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et Illiwap pour le déploiement de l'application smartphone du même nom, pour une durée d'un an reconductible tacitement.
- approuver la prise en charge par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné de l'abonnement des communes étant sur Illiwap ou souhaitant basculer sur l'application, sachant que le prix de l'abonnement intercommunal est inchangé.

VOTE	Majorité absolue
Pour	49
Contre	2 (Patrick Belmont, Bernard Evrard)
Abstention	0

Administration générale

Projet de délibération 1.2 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- désigner Monsieur Philippe LATOUR membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, sans remplacement du poste suppléant désormais vacant.
- dire que la composition de la Commission d'Appel d'Offres est désormais la suivante :

Président de la Communauté de communes ou son représentant désigné par arrêté du Président : Daniel VITTE	
Membres titulaires	Membre suppléant
Patrick BELMONT	Roger MARCEL
Philippe LATOUR	
Laurent MICHEL	
Jean-Louis REYNAUD	
Nicolas SOLIER	

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.3 : Convention d'adhésion au contrat groupe Prévoyance du Centre de gestion de l'Isère (CDG38) pour la période 2025-2030 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD précise que la participation de 50% pour la part patronale est applicable automatiquement à partir de 2026. Les options ne sont pas obligatoirement prises en charge par l'employeur.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adhérer au contrat groupe de prévoyance du Centre de Gestion de l'Isère pour la période 2025-2030 selon les conditions énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Créations de postes – novembre 2024

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer un poste de technicien territorial à temps complet et un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Grands Travaux, Bâtiments

Projet de délibération 2.1 : Contrat de quasi-régie pour des études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de réhabilitation et d'extension du siège des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Bernard BADIN souligne le travail effectué par le service patrimoine et Christelle BAS sur tous nos bâtiments (interventions techniques, reprise en direct des opérations de maintenance les plus courantes) et les remercie.

Christelle BAS présente le projet de délibération.

Michel CLEYET-MERLE demande si le coût présenté pour l'assistance maîtrise d'ouvrage comprend uniquement l'étude, ou bien également l'accompagnement durant la phase des travaux.

Christelle BAS indique que ce sont des options, il s'agit ici uniquement des études et de la programmation.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ELEGIA pour le projet de réhabilitation et d'extension du siège des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 2.2 : Modification du périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang de Reculfort à Pont de Beauvoisin (avec pièces jointes)

Philippe GUERIN, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD pose la question en tant que Président du SIAGA : il demande si l'acquisition des surfaces supplémentaires se fait par acquisition des terrains ou par conventionnement avec les propriétaires.

Philippe GUERIN pense qu'il s'agit de conventions et les propriétaires sont associés au plan de gestion. Il faut au moins 50% des propriétaires impliqués dans la gestion. Philippe GUERIN ajoute qu'il y a un accord de l'association de pêche pour rentrer ces parcelles dans l'ENS.

Bernard BADIN informe que Stéphane CHRISTOPHE, Directeur des Services techniques et environnementaux, apportera la réponse directement à Jean-Louis REYNAUD.

Jean-Louis REYNAUD informe que l'association qui gère l'étang a un projet mare. Il demande si dans l'extension de l'ENS, le projet de mare de l'association sera pris en compte.

Michel SERRANO informe qu'à ce jour, il n'a pas vu le projet de mare.

Bernard BADIN ajoute qu'une réponse sera également apportée par les services.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la modification du périmètre de l'Espace Naturel Sensible de l'Etang de Reculfort à Pont de Beauvoisin.
- de demander au Conseil départemental de l'Isère l'autorisation de modifier le périmètre de l'Espace Naturel Sensible Etang de Reculfort sur la commune de Pont de Beauvoisin.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Plan Alimentaire Territorial

Projet de délibération 2.3 : Attribution d'une subvention au Pôle Agroalimentaire de l'Isère (avec pièce jointe)

Une vidéo de présentation des acteurs du Plan Alimentaire Territorial est diffusée.

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la participation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au financement du plan de communication 2024 du Pôle Agroalimentaire de l'Isère pour un montant de 1 000 euros.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

3. VIE LOCALE

Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Petite enfance :

Projet de délibération 3.1 : Règlement de fonctionnement des crèches intercommunales des Vals du Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2025 (avec pièce jointe)

Bernard BADIN souligne l'implication et remercie les membres de la Commission Petite enfance pour le travail effectué pour améliorer la qualité d'accueil dans les crèches, Il remercie également les services impliqués.

Michel SERRANO remercie également les deux Directrices de crèches, Mme GANDY pour La Tour du Pin et Mme MUTTONI pour Chimilin, le service communication, tout le personnel des crèches qui est un support indispensable et les élus du groupe de travail.

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le règlement de fonctionnement des crèches intercommunales des Vals du Dauphiné à compter du 1^{er} janvier 2025, tel qu'annexé à la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Enfance, jeunesse :

Projet de délibération 3.2 : Détermination des tarifs applicables aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement en régie directe et au service jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2025

Michel SERRANO remercie Hervé-Yannick SALANSON, le DGA Sébastien KERRINCKX et toutes les commissions et groupes de travail Petite enfance, enfance, jeunesse, et en particulier Mesdames SCHWARZ, STIVAL, DOUCET, CALLOUD, FOUGERONT et M. LEPRETRE pour leur implication.

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

Edith CHAMBAZ demande si cette augmentation à un rapport avec le PEDT (Projet éducatif territorial) qui existe toujours à La Bâtie Montgascon.

Michel SERRANO répond que cela n'a pas de rapport.

Edith CHAMBAZ demande des explications sur le calcul du tarif avec le simulateur.

Michel SERRANO répond que les tarifs évoqués concernent les 7 centres de loisirs gérés par la VDD, et non les centres de loisirs associatifs.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les nouveaux tarifs proposés aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement en régie directe et au service jeunesse à compter du 1^{er} janvier 2025.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

Projet de délibération 3.3 : Présentation du rapport d'activité du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Bernard BADIN souligne la présence d'un des membres du C2D dans le public.

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Sortie de Edith CHAMBAZ-RAMBAUD à 20h05.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte du rapport d'activité annuel 2023 du Conseil de développement (C2D) des Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Vincent DURAND précise que le C2D dispose désormais de locaux au CAP à St Clair de la Tour, et d'une secrétaire à mi-temps, moyens mis à disposition par la Communauté de communes.

Retour de Edith CHAMBAZ-RAMBAUD à 20h07.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 4.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EI LA TOUR DU JOUET MLE FLANDRIN VARGNOT MICHELLE (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à EI LA TOUR DU JOUET MLE FLANDRIN VARGNOT MICHELLE dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL RODOPTIC (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL RODOPTIC dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

José RODRIGUES ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL BOUCHERIE JEAN (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL BOUCHERIE JEAN dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.4 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SARL RMGDISTRI (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant maximum de la subvention allouée à la SARL RMGDISTRI dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Majorité absolue
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ pour l'année 2025 (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Jean-Paul BONNETAIN, présente le projet de délibération.

Départ de Isabelle FOURNIER à 20h15.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner un avis favorable à la réadhésion à l'association M TON MARCHÉ pour l'année 2025 pour un montant de 3 208,13€.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Projet de délibération 4.6 : Convention de veille et stratégie foncière avec l'EPORA et la commune de Saint Didier de la Tour (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Thérèse TISSERAND, présente le projet de délibération.

Philippe GUERIN informe que la commune a également délibéré cette semaine sur cette convention de veille et stratégie. Dans le cadre d'un projet d'habitat inclusif, les modalités ont été travaillées avec EPORA. La commune est en lien avec un bailleur social sur ce dossier.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention d'étude et de veille foncière entre l'EPORA, la commune de Saint Didier de la Tour et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.7 : Délégation du Droit de Prémption Urbain à l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Saint Didier de la Tour

Daniel VITTE, en l'absence de Thérèse TISSERAND, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur le périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière sis sur la commune de Saint Didier de la Tour à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Périmètre : Périmètre de la convention de veille et de stratégie foncière et plus précisément les périmètres d'étude et de veille renforcés instaurés dans le cadre de cette convention.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 4.8 : Subvention à la commune de Saint Clair de la Tour pour la rénovation d'un logement communal (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN ajoute qu'il s'agit d'un vieux bâtiment avec des problèmes structurels. La commune profite des travaux pour isoler le bâtiment.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Saint Clair de la Tour, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.9 : Subvention à la commune de Sainte Blandine pour la rénovation d'un logement communal (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Jacques GARNIER apporte des explications : il s'agit de l'ancien groupe scolaire avec un logement de fonction. Le logement est vacant depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la réhabilitation du rez-de-chaussée avec l'accueil d'un médecin et d'une entreprise locale avec une activité vélos, la commune souhaite également réhabiliter le logement à l'étage.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Sainte Blandine, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 4.10 : Convention de participation financière portant sur les travaux PDIPR du chemin du Menou à Saint Jean d'Avelanne (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de participation financière portant sur les travaux PDIPR du chemin du Menou à Saint Jean d'Avelanne.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.11 : Convention de partenariat avec Isère Attractivité pour la mise à disposition des outils de place de marché « Open Expériences » (avec pièces jointes)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- d'approuver la convention de partenariat avec Isère Attractivité pour la mise à disposition des outils de place de marché Open expériences.
- de valider la cotisation annuelle d'un montant de 1 300 € net de taxes pour les années 2024 à 2026.

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Petites Villes de Demain

Projet de délibération 4.12 : Versement de la subvention pour l'étude pré-opérationnelle d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) - Commune de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Thérèse TISSERAND, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le versement de la participation financière de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à la commune de La Tour du Pin à hauteur de 4 747,25 € pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'Opération d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

VOTE	Majorité absolue
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN informe que les dates des instances 2025 seront mises à jour prochainement dans l'agenda des élus. Le calendrier sera également envoyé aux secrétariats de mairie.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 12 décembre 2024 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

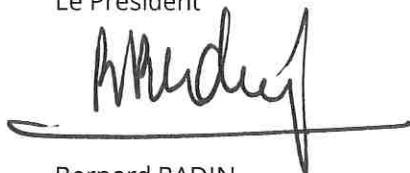
COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Développement durable et Mobilités	Mardi 19 novembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Eau et assainissement	Mercredi 20 novembre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Agriculture, Plan Alimentaire Territorial et stratégie foncière	Mardi 26 novembre	19h30	Siège - Salle du Conseil
Stratégie financière, patrimoniale et systèmes d'information	Mercredi 27 novembre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 02 décembre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Urbanisme et Habitat	Mardi 03 décembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 10 décembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 11 décembre	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 05 décembre	18h00	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 20h37.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 12 DEC. 2024

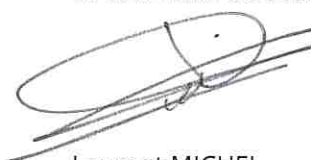
Publié le 17 DEC. 2024

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Laurent MICHEL

